

OGID00 : INFORMATIONS IDENTIFICATION

Libellés	Réponse
IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique (A)	
Code Activité de la famille comptable (B)	
Code Activité Libre (C)	
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL	
Nom de l'éditeur	
Nom du logiciel qui a produit la déclaration fiscale	
Référence du logiciel	
PERIODE	
Date de début exercice N	
Date de fin exercice N	
Date d'arrêté provisoire (D)	
TENUE DE COMPTABILITE	
La comptabilité est tenue au moyen de systèmes informatisés (art L47A1 du LPF) (1) oui - (2) non	
MONNAIE	
Monnaie	
Situation au regard de la TVA (E)	
(1) Recettes exonérées en totalité de TVA	
(2) Recettes en franchise de TVA en totalité	
(3) Recettes soumises en totalité à la TVA	
(4) Recettes soumises partiellement à la TVA	
Si (4) Coefficient de déduction (en %)	
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement (F) (1) oui - (2) non	

ADHERENT SANS CONSEIL (G)	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné(e),	
ATTESTATION	
Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur de logiciel.	

(A) **Table des formes juridiques : le contenu de la table est décrit dans le volume 3Z.**

(B) **Le code activité de la famille comptable (NAFU)** est sur 6 caractères. Il est fortement préconisé lors de l'envoi vers les OGA membres de la famille comptable. La table des codes NAFU est téléchargeable sur le site EDIFICAS.

(C) **Le code activité** doit être présent sur la demande éventuelle du destinataire.

(D) **Date arrêté provisoire** : dans le cas d'un dépôt de déclaration provisoire, la date de fin d'exercice est celle de la clôture normale de la déclaration et la date d'arrêté provisoire est celle de la liasse déposée.

(E) **Situation au regard de la TVA** : s'il est répondu (1) ou (2), l'OGBICO3 n'est pas à servir, dans ces cas le logiciel ne devrait pas générer l'OGBIC03, de même en l'absence de TVA dans la balance.

(F) La mention **Déclaration rectificative** ne porte que sur les seuls tableaux fiscaux (y compris les annexes libres) à partir du moment où une information au moins sur ces tableaux fiscaux a été modifiée. Il s'agit donc d'indiquer seulement qu'il s'agit d'une transmission contenant ou non la rectification de la déclaration fiscale.

(G) **Adhérents sans conseils, attestation de logiciel conforme** : ce cadre est réservé aux adhérents sans membre de l'ordre des experts-comptables pour établir leur comptabilité mais qui la tiennent au moyen d'un système informatisé et qui ont la possibilité de produire leur liasse et les tableaux OG au format EDI. Si cette case est cochée, cela dispense de fournir à l'OGA une attestation de conformité du fichier des écritures comptables (détention par l'adhérent de l'attestation fournie par l'éditeur).

OGBIC01 : INFORMATIONS GENERALES

Généralités	Réponse
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	

Renseignements divers	Réponse								
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ? (1) oui - (2) non (3) non applicable									
Statut du conjoint dans l'entreprise : (personnes morales à plusieurs associés non concernées) (1) collaborateur – (2) salarié – (3) associé – (4) ne travaille pas dans l'entreprise – (5) sans conjoint									
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération (personnes morales à plusieurs associés non concernées)									
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)									
Le fonds inscrit à l'actif du bilan a-t-il été créé par l'adhérent ? (1) oui – (2) non									
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) oui – (2) non (personnes morales à plusieurs associés non concernées)									
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et en présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? (1) oui – (2) non – (3) non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant (4) non applicable									
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable : (1) appliquée – (2) renonciation (3) non applicable									
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? (1) oui et < au plafond – (2) non – (3) oui et plafonnement									
Si l'adhérent a cessé son activité (réponse attendue uniquement en cas de cessation) - Date de la cessation - Motif de la cessation (1) vente – (2) vente avec départ en retraite – (3) départ en retraite sans reprise – (4) arrêt sans reprise – (5) transformation juridique – (6) reprise par le conjoint – (7) décès									
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels non salarié de source étrangère ? (personnes morales à plusieurs associés non concernées) (1) oui - (2) non									
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif du bilan ? (1) oui - (2) non Si (1)									
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Désignation</th> <th style="width: 40%;">Montant de l'acquisition</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>-</td><td></td></tr> <tr><td>-</td><td></td></tr> <tr><td>-</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Désignation	Montant de l'acquisition	-		-		-		
Désignation	Montant de l'acquisition								
-									
-									
-									
Si activité de location meublée : - activité non professionnelle (1) ou professionnelle (2) - location de courte durée (1) ou de longue durée (2) - bien géré par un gestionnaire (1) oui – (2) non - affiliation aux cotisations sociales (1) oui – (2) non									

Autres données chiffrées de l'exercice	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires	
Commentaires informations : Faits significatifs particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes	

OGBIC02 : RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES

		Néant		
TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATIONS FISCALES DES CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées				
Libellés	(racine de compte concerné)	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)				
Habitation				
dont taxe foncière				
Autres dépenses liées à l'habitation				
PRELEVEMENTS EN NATURE				
Marchandises				
Matières premières				
Fournitures consommables et charges externes				
REMUNERATIONS				
Salaires				
dont indemnités journalières des salariés				
Charges sociales sur salaires				
Cotisations sociales personnelles de l'exploitant				
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant				
Rémunération des associés non gérants				
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible				
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme				
Intérêts sur crédits à court terme				
AUTRES				
Amendes				
Frais de tenue de comptabilité et d'adhésion à un OGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers : (à préciser) (à préciser)				
TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES				

DEDUCTIONS FISCALES	Montant déduit
Plus-values	
Article du CGI permettant l'exonération - 151 septies - 151 septies A - 151 septies B - 238 quindecies - Autres (à préciser) (à préciser)	
Plus-value court terme différée	
Plus-value à long terme imposée au taux de 12.8 %	
Autres déductions fiscales (à préciser) (à préciser)	

Corrections fin d'exercice Compte de régularisation fin d'exercice (N)											
4181	- Clients factures à établir										
4198	+ Avoirs à établir										
4687	- Produits à recevoir										
487	+ Produits constatés d'avance										
4191 – 4196 4197	+ Avances clients										
Si TVA sur encaissements											
410 à 4164	- Créances clients										
										
										
										
										
	- Effets escomptés non échus										
	+/- Autres										
										
										
Autres corrections											
654-6714	- Créances irrécouvrables										
										
										
	+/- régularisation (N-1) en base (3)										
	Base HT taxable										
	Base HT déclarée										
	Ecart en base (à justifier)										
	TVA à régulariser										
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	Taux %	Exo							
4457	TVA collectée										
4455	TVA à décaisser										
44567	Crédit de TVA										
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser										
Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :											

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant	Réponse
Date de la déclaration	
Montant	

TVA déductible	
Renseignements généraux concernant la TVA	Réponse
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	

- (1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.
- (2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...
- (3) Régularisations positives ou négatives des bases concernant l'exercice précédent.

OGBIC04 : ZONES LIBRES

Libellé
A préciser :

OGBIC05 : PREVENTION DES DIFFICULTES

Entreprises décelées en difficulté	Réponses
Entreprise en difficulté : (1) Oui - (2) Non Si (1) complétez les informations ci-dessous.	
Pérennité de l'entreprise, natures des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffre d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc...)	
Existe-t-il un projet de : (1) cession d'entreprise – (2) transformation en société – (3) transmission – (4) cessation d'activité – (5) procédure collective	
Ouverture d'une procédure collective (1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué – (3) Sauvegarde – (4) Redressement judiciaire – (5) Liquidation judiciaire	
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitations sont-ils détenus : (1) En pleine propriété – (2) dans le patrimoine privé – (3) en location	